

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211109-07-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation

3 novembre 2021

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à dix-sept heures quarante-cinq, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Excusé : Pascal BARTOSIK.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marchés de travaux, restructuration d'un ilot Cœur de Bourg, 6, 8 rue de Custines a Malleloy – Avenants aux lots 02, 04, 05B

N° de délibération : 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

La commune de Malleloy a confié à la Société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL), dont elle était actionnaire, la réhabilitation d'un ensemble bâti situé aux n°6 et 8 rue de Custines par le biais d'une convention de marché de travaux, au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

L'actualisation du bilan financier a été approuvée par le conseil municipal du 29 juin 2020 avec un montant de travaux égal à 877 K€ HT, dont branchements et aléas pour un budget total de l'opération à 1 273 K€ HT.

Selon le cadre de la convention, la SPL s'est portée acquéreur des terrains auprès de l'EPFL en décembre 2018, elle a attribué les marchés de travaux pour un montant total de 807 593,77 € HT et a notifié le démarrage de la construction de 5 logements et d'un tiers-lieu le 08 juin 2020.

Un acte authentique a été signé en décembre 2020 entre la SPL et la Société Lorraine d'Habitat pour la cession en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) des 5 logements pour un montant de 727 238.26€ HT.

Au 1^{er} janvier 2021, le transfert universel de patrimoine a permis à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de se substituer à la SPL afin de poursuivre les missions en cours.

L'avenant 3 de substitution à la convention approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2021 et par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2021, a permis :

- D'acter la substitution de la Communauté de Communes à la SPL du Bassin de Pompey,
- De procéder à un arrêt des comptes au 31 décembre 2020,

Un avenant n°1 aux marchés de travaux, acté au conseil du 17 décembre 2020, concernait le transfert des marchés publics en cours à la date du transfert universel du patrimoine de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey et n'a eu aucun impact financier sur l'opération.

Lors du bureau délibératif du 13/04/2021, six avenants aux marchés de travaux qui concernaient les lots 01, 02, 05A, 08 et 09, ont été délibérés pour un montant de 14 240,70€ HT ramenant le montant total de ces marchés de travaux à 821 834,47€ HT.

Lors du bureau délibératif du 15/06/2021, quatre avenants aux marchés de travaux qui concernaient les lots 02, 03, 05B et 09, ont été délibérés pour un montant de 32 460,48€ HT ramenant le montant total de ces marchés à 854 294.95€ HT.

Afin d'aménager au mieux l'équipement, d'optimiser la qualité d'usage et la pérennité du bâtiment, trois avenants vous sont proposés.

Ces avenants font suite essentiellement à des aléas de chantier et prennent également en compte quelques adaptations de prescriptions demandées en cours de chantier par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Le montant total de ces avenants représente une plus-value de 7 923,63€ HT, soit 0.98 % d'augmentation par rapport aux marchés de base ; ce qui ramène le montant total des marchés de travaux à 862 218,58€ HT.

Le montant du poste TRAVAUX, y compris branchements et aléas, est désormais de 876 337€ HT et reste inférieur au montant délibéré de 876 716€ HT

Ainsi, le budget global d'opération, y compris les avenants proposés, s'élève à 1 228 164€ HT ce qui reste inférieur au montant délibéré égal à 1 273 000€ HT.

Ces avenants sont les suivants :

Lot 02 - GROS ŒUVRE - VRD - ABM

AVENANT POSITIF + 2 856,60 € HT

- Afin de répondre aux attentes de conformité de Qualigaz, il convient de modifier le réseau des canalisations gaz et de l'enterrer car le passage en dalle prévue initialement et validé par GRDF en étude a finalement été refusé. Ainsi, le lot n°02 doit réaliser une tranchée de raccordement aux 4 logements et le titulaire du lot 08 PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VMC doit installer les canalisations gaz. Après négociations, le titulaire du lot n°08 prend à sa charge ces prestations supplémentaires.

Lot 04 - PLÂTRERIE – ISOLATION FAUX PLAFOND - PEINTURE

AVENANT POSITIF : + 5 000,00€ HT

- L'état de surface des sous-faces de dalles en béton ne permet pas la mise en peinture avec une simple révision du support. Un enduit pelliculaire plâtre complet est nécessaire avant mise en peinture pour un aspect convenable.

Lot 05B - SERRURERIE– LES METALLIERS LORRAINS

AVENANT POSITIF + 67,03€ HT

- L'optimisation de la réalisation du cloisonnement des locaux poubelles a permis de supprimer les seuils prévus initialement au marché et de pouvoir remplacer 2 potelets "radar" par un radar en plafond permettant le déclenchement de la porte motorisée. Cette adaptation assure la sécurité et la pérennité du portail (risque de chocs et de chutes avec les potelets).

Le montant total de ces avenants génère une plus-value de 7 923,63€ HT soit 0.98% de l'ensemble des marchés de travaux, selon la répartition suivante :

Lots	intitulé	Entreprise	Montant marché initial € HT	TM HT % Marché	% Marché	Montant final € HT compris TM
1	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	B2X	38 155,00	- 4 900,00	-12,84%	33 255,00
2	GROS ŒUVRE - VRD	ABM	373 000,00	37 370,25	10,02%	410 370,25
3	COUVERTURE	MAD DALON	46 000,00	5 613,10	12,20%	51 613,10
4	PLÂTRERIE - ISOLATION FAUX PLAFOND - PEINTURE	FRANCIS BEGARD SARL	69 585,79	5 000,00	7,19%	74 585,79
5 A	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	SOFIFERM	49 457,00	1 563,00	3,16%	51 020,00
5 B	SERRURERIE	LES METALLIERS LORRAINS	40 854,52	5 417,03	13,26%	46 271,55
6	MENUISERIES INTERIEURES	BALDI	28 432,40	-	-	28 432,40
7	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	LOETSCHER	20 446,61	-	-	20 446,61
8	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VMC	LORRAINE ENERGIE	63 638,00	- 942,00	-1,48%	62 696,00
9	ELECTRICITE	SOVEC	58 644,45	5 503,43	9,38%	64 147,88
10	REVETEMENT DE FAÇADE	PROTECT FAÇADE	19 380,00	-	0,00%	19 380,00
			Montant marché initial € HT	TM HT % Marché	% Marché	Montant final € HT compris TM
TOTAL MARCHÉ HT			807 593,77€	54 624,81€	6,76%	862 218,58€

Un tableau détaillé des avenants est joint à cette délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux lots 02, 04, 05B du marché de travaux restructuration d'un îlot Cœur de Bourg au 6,8 rue de Custines à Malleloy.

AUTORISE le Président à signer les avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC